



Validation conduite 125cm3 (7 heures)

La formation est organisée sur nos pistes privées de Villeneuve-lès-Maguelone.

Cette formation est obligatoire pour toutes les personnes n'ayant pas été assuré pour la conduite de motocyclettes entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2010 et ayant eu ce permis par équivalence (2 ans de permis B), **SAUF** pour les titulaires du permis B obtenu avant le 01/03/1980.

La formation peut être suivie dans un délai d'un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire

La formation est organisée sur 7 heures sur une journée ou 2 ½ journées, elle est organisée comme suit :

Premier rendez-vous : 4 heures

Module théorique : 2 heures de théorie : Sensibilisation aux risques

Module hors circulation : 2 heures de plateau sur pistes privées

Deuxième rendez-vous : 3 heures de conduite (en et hors agglomération)

Les cours pratiques se passent sur **nos pistes privées** à Villeneuve les Maguelone (à côté de la Maison d'arrêt)

Une carte vous sera délivrée au terme de la formation.

Documents nécessaires

- Copie recto verso du permis de conduire
- 2 photos d'identité

Rappel : EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Casque homologué et à la bonne taille

- Gants (adaptés à la pratique du 2 roues)

- Blouson ou veste à manches longues

- Pantalon style jeans – PAS DE JOGGING

- Bottes ou chaussures montantes

Sans l'intégralité des équipements la formation ne pourra avoir lieu.

Une demande de remboursement ne pourra être recevable





FORMATION PREPARATOIRE A LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISEES

**Formations aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire
et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.**

Adresse de la formation hors circulation :

Plateau technique ZAE du Larzat – Lieu dit les Rocailles
34750 Villeneuve les Maguelone

Pistes privées :

- Plateau technique d'1 hectare ½ dont 7 pistes de 780m², quatre pistes affectées à la séquence hors circulation des 2 roues
- motocyclettes mises à disposition sur place.

Permis AM	Valid 125	Permis A2	Valid A
5 Yamaha (BWS) T1200	2 Honda Monkey	7 Kawasaki Z650	BMW Nine
	2 KTM Duke	3 Kawasaki Z400	Indian Scot
	4 Honda PCX (auto)	Yamaha XMAX 300 (auto)	Kawasaki Z650

Capacité d'accueil :

12 élèves : 3 élèves par piste et par enseignant

- 1 salle de repos de 20m²
- 1 salle de cours de 20 m²
- 1 espace détente (machine à café, distributeur de boisson fraîche) de 15m²
- Commodités (toilettes)

Pour les formations de 7 heures : voir planning en agence





DEROULEMENT de la formation De 7 heures (validation 125 cm3)

Définition

La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite sur le territoire national d'une motocyclette légère ou d'un véhicule de la catégorie L5e à condition que le conducteur soit titulaire de cette catégorie depuis au moins deux ans et qu'il ait suivi une formation pratique de 7 heures.

Les enjeux de la formation

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Objectifs

Cette formation s'inscrit dans une démarche « post permis » et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance maximale de 11 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance maximale de 11 kW ;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'une séquence en circulation.

Le déroulement de la formation

Afin de valider cette formation de 7 heures, nous vous proposons un parcours comprenant :

- **Une séquence théorique de 2 heures**

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- D'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules ;
- De connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ;
- De savoir se rendre détectable ;





- D'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- D'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues ;
- Connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
- Connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

- **Une séquence hors circulation de 2 heures**

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- Découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- Démarrer et s'arrêter ;
- Monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
- Savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- Appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- Tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) — importance du regard ;
- Tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule

- **Une séquence en circulation de 3 heures**

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- Rechercher les indices utiles ;
- Adapter sa vitesse aux situations — respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- Choisir la voie de circulation ;
- Savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;
- Se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- Dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- Négocier un virage.

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Attestation

A l'issue de la formation, une carte sera délivrée à l'élève, elle devra être présentée en même temps que son permis de conduire lors de chaque contrôle.





PARCOURS DE FORMATION Validation 125

Une formation est requise pour les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie B depuis au moins 2 ans et qui souhaitent conduire une motocyclette légère ou un véhicule de la catégorie L5e.

Afin de valider cette formation de 7 heures, nous vous proposons un parcours comprenant :

- Une séquence théorique
- Une séquence hors circulation
- Une séquence en circulation

SEQUENCES	DUREE	COMPETENCES
SEQUENCE 1 APPORTS THEORIQUES	2 heures	<p>Comprendre les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules Savoir appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Conduire sous la pluie</i> • <i>Circuler de nuit</i> • <i>Anticiper et détecter les dangers</i> <p>Connaitre et comprendre les règles relatives à la circulation inter-files Savoir se rendre visible vis-à-vis des autres usagers Connaitre et comprendre les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard Etre conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des 2 roues et des 3 roues Connaitre les risques concernant l'adhérence Connaitre les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.</p>
SEQUENCE 2 HORS CIRCULATION (piste privée)	2 heures	<p>Connaitre la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord Savoir démarrer et s'arrêter en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La position de conduite</i> • <i>L'équilibre et la répartition du poids du corps</i> <p>Savoir monter et rétrograder les vitesses Savoir appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement Savoir tourner en prenant conscience de l'importance du regard et en inclinant la machine Savoir tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Avec et sans passager</i> • <i>En ligne droite et en virage</i>
SEQUENCE 3 EN CIRCULATION EN ET HORS AGGLOMERATION	3 heures	<p>Savoir rechercher les indices utiles Savoir adapter son allure aux situations et respecter les distances latérales et longitudinales de sécurité Savoir choisir la voie de circulation Savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent Savoir se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules ; connaitre et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds Savoir franchir les différents types d'intersection et y changer de direction Savoir dépasser en sécurité Savoir négocier un virage</p>

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie concernée.

A l'issue de la formation, une carte sera délivrée à l'élève, elle devra être présentée en même temps que son permis de conduire lors de chaque contrôle.

